

## F) ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Pour ceux dont le compte de taxes est payable par leur établissement bancaire, vous devez transmettre une copie de votre compte de taxes à votre institution. La Ville ne transfère pas les comptes de taxes aux institutions bancaires.

## G) HÔTEL DE VILLE

### Heures d'ouverture

Lundi au jeudi  
8h15 à 12h00 et 13h00 à 16h30  
Vendredi  
8h30 à 12h00

## TAXES SCOLAIRES

Les taxes scolaires ne doivent pas être payées à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, mais bien à votre **Centre de service scolaire ou institution financière.**

## NOUVEAUTÉS COMPTE DE TAXES 2022

Comme vous l'avez probablement remarqué, la présentation de votre compte de taxes 2022 a été modifiée. Ces changements font suite à de nouvelles exigences du gouvernement sur la façon de présenter les informations. Pour toutes questions au sujet de ces nouveautés, veuillez communiquer avec la personne mentionnée ci-dessous.

### BESOIN D'INFORMATION ?

Communiquez avec Mme Ariane Bilodeau

Téléphone : 418 397-4358 poste 240

Télécopieur : 418 397-5715

Courriel : [taxation@vsjb.ca](mailto:taxation@vsjb.ca)

### CRÉEZ VOTRE COMPTE CITOYEN

En créant votre compte citoyen sur *Voilà!*, en plus d'avoir accès à différents services, vous pouvez consulter votre compte de taxes électronique, il suffit de quelques clics!

Pour vous aider à créer votre compte et à entrer vos données, rendez-vous au [www.vsjb.ca/citoyens/taxes-municipales-et-evaluation](http://www.vsjb.ca/citoyens/taxes-municipales-et-evaluation)

afin de visualiser nos outils de démonstration.

*Voilà!*, un moyen d'être connecté à sa Ville!



**Procédures et  
renseignements pour  
effectuer vos paiements  
des taxes municipales  
2022**



**Site Internet : [www.vsjb.ca](http://www.vsjb.ca)**

**Courriel : [info@vsjb.ca](mailto:info@vsjb.ca)**

# TAXES 2022

Voici les dates à respecter pour les six versements de taxes: - **10 mars** - **14 avril** - **19 mai**  
- **7 juillet** - **8 sept.** - **20 oct.**

## Modes de paiement

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour effectuer le paiement des taxes:

- A. Internet : Desjardins Accès D
- B. Internet : Autres établissements bancaires
- C. Guichet automatique
- D. Chèques postdatés
- E. Paiements préautorisés
- F. Établissements bancaires
- G. Hôtel de ville



### A) INTERNET : ACCÈS D

Vous pouvez payer vos taxes municipales par AccèsD en un ou plusieurs paiements. Vous pouvez enregistrer des opérations à l'avance, que ce soit une seule fois ou de façon répétitive, selon la fréquence et la date que vous aurez déterminées.

#### Si la facture n'est pas intégrée :

- 1) Aller à l'adresse suivante :  
**<https://accesd.desjardins.com/>**
- 2) Entrer votre numéro de carte et votre mot de passe
- 3) Cliquer sur : « Payer » (côté droit)
- 4) Ajouter une facture
- 5) Inscrire le nom du fournisseur, selon l'une des trois possibilités : *joseph, saint-joseph ou ville saint-joseph-de-beauce*

- 6) Cliquer sur rechercher
- 7) Sélectionner « Ville de Saint-Joseph-de-Beauce » / Taxes (QC)
- 8) Valider
- 9) Inscrire le numéro de référence (matricule de **19 chiffres** inscrits sur les parties détachables au bas de votre compte de taxes).
- 10) Valider
- 11) Confirmer

#### Lorsque la facture est intégrée

- 1) Cliquer dans «Faire un paiement»
- 2) Choisir la facture désirée
- 3) Inscrire le montant
- 4) Choisir le compte à utiliser et valider

#### Si vous souhaitez effectuer plus d'un paiement

- 1) Cliquer sur «Plus tard»
- 2) Choisir la fréquence, le nombre de fois et la date du 1<sup>er</sup> versement
- 3) Choisir aussi le compte et valider
- 4) L'opération vous apparaît et vous devez « confirmer », « corriger », ou « annuler »
- 5) Répéter l'opération pour les 6 versements

#### Par la suite, si vous désirez vérifier si les transactions sont bien enregistrées ou les dates auxquelles votre compte sera débité :

- 1) Aller dans «Recherche d'opérations» (côté droit)
- 2) Cliquer sur «En attente». Vous pouvez consulter, modifier ou annuler les opérations à venir.

**Paiement par téléphone à la caisse :  
1 800 CAISSES**

### B) INTERNET : BANQUES

La Ville est maintenant créancière auprès des banques suivantes : National, Royale, Scotia et RBC. Vous pouvez donc payer votre compte en ligne dès maintenant!

Pour utiliser la bonne procédure, informez-vous auprès de votre banque.

### C) GUICHET AUTOMATIQUE

- 1) Vous devez préalablement aller au comptoir afin d'ajouter la facture à votre compte.
- 2) Celle-ci apparaîtra par la suite à l'écran du guichet et vous pourrez alors effectuer votre paiement.

### D) CHÈQUES POSTDATÉS

Faites-nous parvenir vos chèques postdatés au nom de Ville Saint-Joseph-de-Beauce pour chacune des échéances accompagnés du coupon de paiement. S'il vous plaît **inscrire votre matricule de 10 chiffres**.



### E) PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Contactez-nous afin d'obtenir le formulaire d'autorisation. Pour ceux qui profitaient du paiement préautorisé en 2021, ce dernier sera effectif automatiquement pour 2022 et les années suivantes. Vous n'avez pas besoin de le confirmer à chaque année. Pour toute modification ou annulation, vous devez en aviser le bureau de l'Hôtel de Ville avant le 1<sup>er</sup> mars.